



Journaliste Reporter Photographe
Sujets relatifs aux droits humains,
aux droits des femmes,
aux domaines sociaux- culturels...

Dossier



Profil

Thierry Robin



Sommaire

- 1 - Qui suis-je ?*
- 2 - Vocation*
- 3 - Objectifs professionnels*
- 4 - Expériences et compétences acquises*
- 5 - Références et contacts*
- 6 - Articles présentés*



1 - Qui suis-je ?

Thierry Robin.

Editorialiste - journaliste online depuis 1998, photojournaliste depuis 2003 spécialisé dans l'analyse des droits des femmes dans le monde, sur l'actualité mondiale et sur tous sujets relatifs aux domaines sociaux-culturels. <http://www.centifolia.com>

Concepteur de sites web multimédia depuis 1997.

2 - Vocation

Mettre en exergue les différents rôles que les femmes jouent à l'heure actuelle dans nos sociétés et celui qu'elles devraient tenir de plus en plus dans les sociétés futures. C'est à travers leurs conditions de vie, leurs engagements, leurs visions du monde que je fonde mon travail journalistique et éditorialiste.

Mon objectif reste la conscientisation et l'éducation aux droits humains, aux respects des valeurs culturelles et spirituelles que ces droits véhiculent, à travers la vie (l'avis ?) des femmes en particulier...



3 - Objectifs professionnels

- Réaliser des reportages photos et vidéo sur l'univers des femmes (droits, conditions de vie, actions menées par des femmes individuellement ou au sein d'associations, etc.) et sociaux-culturels.
- Rédiger des articles et dossiers relatifs aux reportages effectués à destination des magazines spécialisés (presse féminine, humanitaire, découverte, voyage, etc.) et grand public (quotidiens d'informations, hebdomadaires...). Fourniture de photos.
- Rédiger des analyses et éditoriaux la problématique généraliste de la place des femmes dans nos sociétés.
- Réaliser des développements "multimédia" pour la presse écrite et/ou électronique, télévisuelle et radiophonique.

4 - Expériences et compétences acquises

- Expositions de 24 photos sur l'Irak à Neuchâtel et Lausanne janvier 2004 - Suisse
- Conférence-débat à l'Espace Arlaud de Lausanne sur le thème "Cacher - Montrer".
- Mission Irak, Bagdad octobre 2003. Reportages photos sur la condition des femmes.
- Une centaine d'articles de fond dont quelques mises à jour en 4 ans sur la condition des femmes dans le monde et l'évolution de leurs droits fondamentaux.
- Une trentaine d'éditoriaux sur l'actualité internationale (l'adoption, le nucléaire, les trafics de femmes dans certains pays, les conflits régionaux, l'analyse de déclarations politiques, les travailleuses du sexe, etc.).
- Près de 100 fiches d'actualités réunies au sein d'une lettre d'information électronique d'une dizaine de pages (dont je suis l'éditeur) consacrée aux droits des femmes, plus des analyses spécifiques.
- Webmaster confirmé dans l'infographie, création de pages web (sites complets) maintenance de sites (mise à jour), fourniture de contenus, partenariats...
- Reportages filmés développés pour Internet en animation interactive et sons (durées : de 15 à 45 mn).
- Photographe (argentique et numérique).
- 1 an et demi d'expérience radio locale (RAM à Embrun Hautes-Alpes) : invité d'une émission mensuelle sur l'Internet et les droits humains.
- Scénario et réalisation vidéo d'un court-métrage (2mn30) autour du thème de la peine de mort au Texas.
- Maîtrise haut niveau de l'outil Internet et logiciels informatiques (texte, image, multimédia...)



5 - Quelques références et contacts

Plus de 50 sites Internet font référence à mes articles sur les droits des femmes, dont :

- Courrier International.
- wanadoo.fr section " pour elles " (1er fournisseur d'accès Internet Français).
- Système des Nation Unis au Maroc
- Université de Paris-Dauphine (utilisation d'articles pour une journée consacrée à l'Afghanistan lors des opérations militaires américaines en 2001-2002).
- Forum Femmes Méditerranée Marseille (Association Française, branche de l'association Internationale basée à Turin...).
- Site web Ligue des Droits de l'Homme (ldh-rezo).
- Site Simon Bolivar (sur la Colombie), section droits de l'Homme.
- Women's human rights Net.
- Service du Premier Ministre, " Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes ".
- Site web canadien géré par des femmes " cybersolidaire.org ".
- CEC (coopération pour l'éducation et la culture), ONG internationale dont le siège est en Belgique.
- L'Agence Canadienne de Développement International.
- ...

Contacts

- RSF Suisse
- Human Rights Alliance France (échange d'infos).
- Association ABIR - Suisse - Aides aux femmes irakiennes et à leurs enfants..
- Présidente du Bureau Européen des Peace Brigades International (Bruxelles).
- AFTAM (foyer d'accueil aux réfugiés à Rouen).
- Association "Femmes Solidaires".
- Chargés de Mission aux droits des femmes de plusieurs préfectures de France (Projet à l'attention des collèges et lycées).
- CIDF des Hautes-Alpes.
- Photographe professionnel Pierre-Yves Ginet agence Taïga-Paris.
- Photographe professionnelle Lizzie Sadin, Paris.
- Rédac-nomade (Journalistes photographes freelance en réseau...)

J'ai été également en contact avec des journalistes de différents médias tels que M6, Radio Bleu, France Soir qui m'ont contacté pour connaître et utiliser mes sources...



6 - Articles présentés

Droits des femmes

- *Violence domestique (intro)*
- *Le piège - la violence au quotidien.*
- *L'essor de la Bosnie*
- *25 novembre*
- *Laurence Doenna (Portrait)*
- *Femmes au Népal*
- *Femmes au Brésil*

Droits humains

- *De l'humain sinon rien !*
- *Vers une nouvelle adoption.*



La violence domestique en Europe

Introduction

La violence domestique en Europe est plus substantiel que nous pourrions le supposer. Des millions de femmes sont concernées ainsi que des millions d'enfants. Longtemps ignorée - plus ou moins volontairement - des pouvoirs publics, longtemps minimisée dans ses effets néfastes sur les femmes et sur l'environnement familial, la violence au sein du foyer nous apparaît dans toute son horreur et son aliénation à travers les rapports récents révélés par divers organismes européens et ONG internationales. Une analyse approfondie de ce phénomène dans nos sociétés nous permettra de mieux en comprendre l'origine et d'entrevoir peut-être une solution dans l'élévation des consciences individuelles et collectives. Etabli en quatre actes, ce dossier nous plongera dans l'enfer, cette "non-vie" dans laquelle sont enfermées des millions de femmes. Un huis clos dramatique où les scénarios sont toujours les mêmes, pratiquement. La distribution des rôles aussi.

Acte 1 : vue d'ensemble

L'UNICEF dénonce la violence domestique comme constituant la violation des droits humains la plus répandue dans le monde. A l'échelle de la planète, au moins un tiers des femmes ont été battues, contraintes à des rapports sexuels ou maltraitées de quelque autre manière, le plus souvent par une personne de sa connaissance (mari, membre masculin de la famille). Près de cinquante pour cent des femmes dans le monde ont été battues ou maltraitées physiquement à un certain moment de leur vie par leur partenaire. De même, une femme sur quatre est maltraitée durant la grossesse. Juristes, militants et autres experts n'hésitent pas à assimiler cette forme de violence à un acte de torture tant ses effets sont terribles sur l'individu. Et pourtant, certains pays semblent avoir pris conscience de l'ampleur du phénomène il y a seulement dix ans. Ainsi, l'Europe se réveille brusquement d'un long sommeil et découvre avec stupeur cette brutalité que subit, le plus souvent en silence, la gent féminine. Les chiffres sont sans appel : *"En Europe, selon les pays, 20 à plus de 50 % des femmes sont victimes de violences conjugales. Cela représente environ 4 millions de femmes"* (Commission Européenne de l'égalité des chances - 2002). Ils démontrent que la violence domestique à l'égard des femmes est une réalité contre laquelle il est urgent d'agir. C'est ce que réclament les multiples associations et organisations qui œuvrent sur le terrain et qui sont en contact direct avec les victimes, leur offrant aide juridique, soutien psychologique et réconfort. Les refuges pour femmes battues de plus en plus nombreux dans les grandes villes et les services des urgences des hôpitaux accueillent régulièrement des centaines de femmes ayant été violentées par leur conjoint. Toutes les classes sociales sont touchées, toutes les nationalités sont concernées : la violence domestique n'épargne aucune culture dans une Europe cosmopolite, aux identités multiples. Pour toutes ces femmes, leur propre foyer constitue l'endroit même où se manifeste cette violence. Alors que la cellule familiale devrait leur garantir compréhension, sécurité et amour, celle-ci se transforme - du fait de l'agressivité d'un époux, d'un frère, d'un beau-père, bref, d'un homme dans la grande majorité des cas - en un lieu de souffrance, d'insécurité et de haine qui peut même parfois devenir le théâtre d'un meurtre. Ainsi, *"En Europe, chaque semaine, au moins une femme est tuée par son conjoint"* (Commission Européenne pour l'égalité des chances - Conseil de l'Europe - juillet/2002).

En 1993, après quelques timides approches, les Nations Unies adoptèrent finalement la "Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes". Ce premier

instrument juridique de portée internationale concernant les femmes affirme que la violence dont elles peuvent être victimes constitue une violation de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux en tant que personne humaine. Elle énonce par ailleurs la responsabilité qui incombe aux gouvernements de garantir aux femmes l'exercice même de leurs droits.

Pourtant, l'Europe ne parvient toujours pas aujourd'hui à maîtriser ce phénomène et à initier des actions suffisamment efficaces pour ralentir voire éliminer cette violence sexo-spécifique. Les études réalisées sont encore trop incomplètes pour permettre l'identification précise de ce "virus" et de créer les conditions de son éradication. Car il s'agit bel et bien là d'une maladie. Une maladie qui s'est développée sur les bases d'une incompréhension des relations homme/femme. Les causes en sont profondes et tiennent aux structures mêmes de nos sociétés, responsables d'avoir favorisé, au cours des âges, leur tendance patriarcale.

Aujourd'hui, les femmes continuent de payer un lourd tribut à cette forme de discrimination incidieuse parce qu'étouffée par le caractère sacré, intouchable, de la sphère familiale. De leur côté, les instances politiques européennes mettent en place des programmes pour mesurer le degré d'infiltration de cette violence au sein du domicile conjugal. Ainsi, au travers de témoignages tous aussi poignants les uns que les autres, par le biais de statistiques toutes aussi révélatrices, il a été possible d'établir plusieurs stéréotypes d'attitudes violentes rentrant dans le cadre de la violence domestique. Quelques définitions qui permettent de la cerner, de la comprendre à défaut de pouvoir pour l'heure encore - l'annihiler.

.....



Le piège : la violence au quotidien

C'est à Baependi, petit village à l'intérieur des terres, situé à 300 km de Rio, que Julia rencontre Bradley. Nous sommes en 1979, en pleine période de carnaval, ce moment où le Brésil rêve, chante, danse, oublie une partie de sa misère. C'est le moment aussi où les familles se réunissent et où l'amitié, la fraternité, l'amour s'expriment, débridés. Sous l'impulsion de ses amies et sans attirance particulière au premier abord, Julia accepte "d'accompagner" ce touriste suisse, un peu perdu au milieu de la foule. Il ne connaît pas un mot de brésilien, Julia, elle, parle français. Alors que Julia ne donne aucun signe d'attachement à l'égard de Bradley, lui, multiplie les avances et insiste fortement sur ses sentiments. Finissant par interpréter cette attitude comme du "harcèlement amoureux" Julia accepte de suivre Bradley en Suisse. Elle était sur le point de rentrer en université de Biologie au Venezuela mais, sous les arguments de Bradley, accepte de poursuivre ses études à Genève... Nous sommes en 1980.

Les douze années qui suivirent furent pour Julia une descente en enfer, un cauchemar éveillé qui l'a entraînée au bord du suicide. Tout a commencé doucement, "innocemment", dirons-nous. Les premières brimades sur sa tenue vestimentaire, les premières "obligations" sexuelles, les premières restrictions, les premières injures, la première gifle, le premier viol. Puis, comme le ronronnement permanent et assourdissant d'une machine, les mêmes actes de violence ont pris, lentement et sournoisement, possession de son esprit, de son cœur, de son corps, de sa vie tout entière. Elle est devenue la "chose" à travers laquelle s'est exercée la phobie destructrice de son époux. A l'instar de toutes les femmes qui subissent la violence domestique de leur compagnon, Julia vivait de l'espoir contenu dans les moments de répit, périodes où Bradley redevenait gentil, mielleux, tendre. « *Il peut changer... mon amour va lui permettre de sortir de cette violence intérieure qu'il exerce sur moi* », « *Un enfant va lui donner tout ce qu'il n'a pas reçu, cela va le stabiliser* » se disait-elle. Violée une nouvelle fois, elle eut un fils qui fut durant des années, son seul lien avec la vie, sa seule envie de vivre et de se donner...

De chutes en rechutes, de chantages affectifs en manipulation psychologiques, d'agressions physiques en viols répétés, Julia a sombré dans l'inexistence, la perte d'identité, le déni d'elle-même à travers sa condition de femme battue. Elle a connu aussi l'incompréhension de certaines institutions qui étaient censées la conseiller et la soutenir. Elle s'est retranchée dans une lutte amère et souvent humiliante pour survivre, pour "s'en sortir !" et quitter l'enfer dans lequel elle avait glissé et failli se noyer. Des rencontres amicales, parfois fortuites, lui ont ouvert les yeux et lui ont donné cette nouvelle énergie qui l'a poussé à prendre les décisions vitales pour elle et ses enfants. Mais surtout, c'est l'aide fidèle de plusieurs centres d'accueil pour femmes en détresse qui lui a permis de garder l'espoir et de se reconstruire, lentement, une identité...

Le récit que nous livre Julia nous plonge dans cet univers terrible de la violence conjugale. Le lecteur entre de plein fouet dans la vie privée d'un couple abandonné à la dérive sur un océan de larmes et de souffrance. Un face à face avec une réalité qui, tour à tour, nous glace, nous brûle, nous soumet, nous révolte et finit par nous faire tomber dans "Le Piège" de Julia. Il faudra tout son courage, tout son acharnement et tout son amour pour que nous en sortions, libérés, au même moment qu'elle.

>> "Le Piège" *La violence au quotidien* (Histoire vécue)
Julia Rios



L'essor économique de la Bosnie

Depuis 2 ans, le trafic de femmes de l'Est - surtout Roumaines, Ukrainiennes ou Moldaves - en direction du marché de la prostitution bosniaque s'est intensifié dramatiquement. Rien d'original dans la mise en place de procédures connues et que bien d'autres pays - d'Asie en particulier - ont depuis longtemps expérimentées avec succès dans la manière d'alimenter un marché lucratif à souhait : offres d'emplois factices, enlèvements, fausses escortes avec faux passeports offerts aux femmes désirant fuir leur pays. Mais, inexorablement, le même enfer au bout du chemin où les lumières éblouissantes qui nourrissaient les rêves d'une vie meilleure se changent en fades lueurs éclairant les pièces trop petites et insalubres des bordels bosniaques.

Au Nord-Est de la Bosnie, dans une zone de libre marché appelé "Arizona", à la frontière de la Serbie, fleurissent nombre de night-clubs. A l'intérieur de ceux-ci, les filles sont tout d'abord forcées à se prostituer au seul profit de leur propriétaire pour être ensuite vendues entre 500 et 3000 Euros à des tenanciers de bordels parsemés dans tout le pays. A l'heure actuelle, d'après les estimations de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), plus de 10 000 femmes étrangères ont été introduites dans ce circuit d'exploitation sexuelle en Bosnie. La crise économique que traverse le pays depuis plusieurs années facilite le développement de ce trafic, impliquant le plus petit criminel jusqu'à certains hauts fonctionnaires de l'état. Les policiers se font également les complices de certains convois qu'ils protègent en se faisant payer en retour, soit par des primes, soit par des services sexuels gratuits.

Au milieu de ce drame humain, les forces internationales présentes sur place sous l'égide des Nations Unies ont fait l'objet d'enquêtes qui ont révélé aussi leur complicité - à travers les actes de certains officiers - dans des trafics de femmes. Un programme spécial qui s'intitule "S.T.O.P." a été lancé pour prévenir et juger ce genre de débordement. Mais ce projet est allé plus loin dans son investissement local. En effet, la directrice, Mme Celhia de Lavarene, a voulu élargir son action à l'inspection de tous les établissements publics du type café-bar et discothèque. Chaque contrôle rassemblait une équipe composée de près de 50 policiers, d'un juge dépêché par le ministère de la santé et d'inspecteurs financiers. "S.T.O.P." a conduit 279 inspections entre juillet 2000 et fin février 2002 sur 189 établissements suspectés de vivre du trafic de filles et de la prostitution forcée. Parmi ceux-là, 43 seulement ont été fermés, 2 ont changé d'activité et 21 ont fait l'objet d'une procédure judiciaire avec une condamnation à l'issue. Ce résultat n'est pas satisfaisant pour Mme de Lavarene car il est freiné par la corruption importante dans ce domaine. Le trafic de femmes est aussi lucratif que le trafic de drogue ! Leur âge oscille entre 12 et 36 ans. Les plus jeunes sont enlevées dans leur pays d'origine et introduites par un autre circuit spécial "fillettes".

Bien que des mesures pourraient être prises par le gouvernement pour ralentir la propagation de ce marché, en attendant de nouvelles lois préventives et punitives pour ce genre de crime, rien n'est véritablement entrepris. Sans doute que l'exploitation de cette "marchandise" humaine panse indirectement la crise économique actuelle du pays. Il n'est plus suffisant d'utiliser les femmes pour éponger le sang des guerres : les sociétés en déclin s'en servent aujourd'hui pour redresser leur économie !



25 novembre

Ce jour du 25 novembre a été déclaré “Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes” à l'assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134. Cette journée doit permettre aux associations investies dans une mission d'information et d'éducation aux droits des femmes, d'avoir un support “reconnu” pour sensibiliser l'opinion publique des pays concernés par les violences que subissent les femmes à travers le monde et dans leur propre nation : violences domestiques, violences en période de conflits (viols, enlèvements, monnaie d'échange...), violences dues aux traditions (excision, “crimes d'honneur”, autorité patriarcale...), violences dues aux mauvaises interprétations des religions (lapidations, décapitation...), violences dues aux limites ou aux excès des sociétés modernes (peine de mort, sexisme, harcèlement, exploitation sexuelle...).

En effet, les violations à l'intégrité de la vie des femmes concernent tous les pays du globe, sans exception, aussi bien jugés, très subjectivement, “civilisés” que “rétrogrades”. La violence est partout, elle atteint tout le monde pour le peu que “ce monde” la laisse entrer dans ses codes sociaux, dans ses constitutions, dans ses maisons, dans ses actes quotidiens. Et lorsqu'il s'agit de la violence féminine, je ne connais aucun pays ayant l'esprit suffisamment tranquille pour faire la leçon aux autres, à part peut-être quelques pays nordiques comme la Suède, la Norvège, la Finlande, l'Islande pour lesquels la condition de la femme occupe l'avant scène politique et sociale de façon permanente et depuis plus d'un siècle pour certains. Toutefois, ceux-là n'échappent pas, même s'ils sont perpétrés à une bien moindre échelle, aux cas de violences domestiques qui, de toutes évidences, n'épargnent aucune société.

Si certains êtres pouvaient, au moins, visualiser les répercussions néfastes et auto-destructrices qu'engendrent les actes de violences qu'ils commettent sur les autres, ils commenceraient peut-être à en avoir horreur et à se responsabiliser. Les actes de violence commis sur tout être humain blessent l'âme même de l'humanité, la remplissent de peur, d'insécurité, de souffrances, de désarroi. Lorsque cette violence touche particulièrement les femmes, c'est le berceau même de cette humanité qui est martyrisé, affaibli, anéanti.

Alors, avant tout, demandons-nous dans quel "lit" nous aimerions accueillir nos enfants. Un lit de douceur et de respect ou un lit rouge sang, instable et dangereux ? Interrogeons-nous de savoir si, au plus profond de nous-mêmes, nous préférons la paix ou la guerre, la vie ou la mort. Recevoir une gifle ou une caresse, simplement ?

Ainsi, nous saurons ce que préfèrent les autres, ce qu'espèrent de tout cœur les femmes, et au-delà, ce dont l'humanité tout entière - à travers chacun d'entre nous - a besoin d'exprimer, d'échanger, de donner et de recevoir. Tout tenter pour éliminer la violence à l'égard des femmes, c'est aider autant celles qui la subissent que ceux qui la pratiquent à ne plus en être les victimes et, parfois même, les esclaves associés.



Laurence Deonna

Honorée du Prix de l'UNESCO 1987 de l'éducation à la paix, Laurence Deonna est une “grande” reporter des peuples du Moyen-Orient et des anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale. Depuis plus de trente ans, elle part à la rencontre des êtres et des cultures diverses, afin de s'imprégner de leurs richesses et de nous les faire partager à travers ses nombreux ouvrages.

Femme engagée en faveur de la paix et des droits humains, elle décrit les pays qu'elle a visités en occultant toute part d'analyse ou de jugement de ce qu'elle a vu ou entendu. Le respect absolu des cultures est sa stratégie d'éducation. Aimer et respecter l'autre avant de le juger (sans préjugés !), apprendre à le connaître et à l'apprécier dans le contexte de sa vie quotidienne, telle est sa vocation qu'elle met au service de ses multiples livres. Souvent invitée à des colloques sur la Paix ou sur les peuples du Moyen-Orient, elle partage son expérience des êtres et des cultures qui l'ont enrichi durant toutes ces années. Une véritable quête de la vie, de cette vérité qui se trouve dans l'envie de reconnaître l'autre, le prétendu “différent” au plus profond de soi pour, ensuite, en témoigner à l'humanité. Journaliste de formation, Laurence Deonna participe à la rédaction d'articles sur l'actualité, sortes de chroniques imprégnées de pertinence et d'humanité, lui permettant sans cesse de trouver les mots justes pour suggérer un sens, celui qui murmure tout bas un souffle d'authenticité...

Actuelle présidente de Reporter sans Frontière Suisse, elle véhicule l'image d'un journalisme épuré et engagé dans le respect de toute vie humaine. Preuve que pour elle, ce ne sont pas les mots les plus importants, ce sont les êtres pour lesquels ils sont écrits !



Les femmes au Népal

De part sa situation géographique singulière, véritable bout de terre perdu entre les deux pays qui comptent le nombre le plus élevé d'habitants au monde, le royaume du Népal est une enclave charnière reliant les deux gigantesques portes des empires chinois et indiens. Il est l'authentique pivot qui a tenté de faire cohabiter durant son histoire contemporaine, l'hindouisme avec le communisme, la monarchie avec une certaine forme de démocratie, la plus haute et froide montagne du monde avec les plaines chaudes et humides isolées des confins Nord de l'Inde. Pays de l'extrême, sa condition d'équilibriste frontalier reflète parfaitement l'instabilité politique dans laquelle il évolue depuis plusieurs décennies. A tel point que les gouvernements qui se sont succédés à la gestion du territoire n'ont jamais pu apporter une once de réforme à leur constitution durant les 10 premières années de son existence.

A l'heure actuelle, alors que les élections de mai 1999 semblaient marquer un tournant dans la vie politique du pays, car elles avaient permis d'élire un gouvernement majoritaire et donc d'espérer en l'avènement d'une certaine stabilité économique et sociale, le pays reste toujours dans l'incohésion la plus tragique. La pauvreté qui sévit, surtout dans les zones rurales, les violences perpétrées par certains policiers à l'encontre des minorités ou des opposants au pouvoir, la dernière proposition faite par le gouvernement en vue de renforcer le champ d'action des policiers dans la chasse aux dissidents, les cas de tortures, de viols et le nombre de décès en détention, ne donnent pas l'image d'un pays démocratique soucieux des droits humains !

Et lorsque l'on se penche sur l'importance accordée par les autorités dirigeantes à la condition de vie des femmes népalaises, le constat reste sensiblement et dramatiquement le même. Pourtant, en 1990, le royaume du Népal était le seul pays de l'Asie du Sud-est à ratifier sans réserve certaines conventions majeures sur le respect des droits humains et notamment la CEDEF concernant particulièrement les droits des femmes. Dans son désir naissant de s'ouvrir au monde extérieur, il a laissé plus librement rentrer et circuler les différentes ONG voulant s'impliquer dans les causes humanitaires népalaises, parfois à leurs risques et périls en raison de cette même liberté et impunité avec lesquelles les forces de police ont eu la possibilité d'être répressives.

Dans ce contexte politique défavorable, les femmes ne concentrent, sur elles et leurs droits, que peu d'intérêt. D'autant que la puissance des coutumes discriminatoires, pour la plupart empruntées à l'Inde et à la Chine, font des filles et des femmes une classe inférieure, des individus de moindre importance, et ce, avant même leur naissance. Les règles de ces traditions patriarcales expriment déjà que la venue au monde d'un garçon sera grandement plus appréciée que celle d'une fille. Ensuite, comme il est coutume de ne pas savoir ce que l'on va bien pouvoir faire d'une fille au sein des familles, jugée inutile et non porteuse d'avenir, il paraît plus simple de la vendre, avant qu'elle ne devienne "femme", à des trafiquants pour alimenter le marché de la prostitution en Inde, ou bien de les donner en offrande à un temple où elles serviront d'esclaves sexuelles aux prêtres - c'est ce que l'on appelle le système des "deuki" - avant d'être parfois rejetées et livrées à elles-mêmes sur les trottoirs népalais ou d'ailleurs. Certaines familles vont jusqu'à forcer leurs filles à se prostituer afin d'améliorer leur propre niveau de vie. C'est toujours sous le couvert de mariages ou de l'acquisition d'un "bon" emploi que les filles, parfois n'excédant pas l'âge de 14 ans, se retrouvent en Inde ou en Chine dans le cercle infernal de la prostitution. Le nombre de femmes déportées vers les pays voisins est ahurissant : des centaines de milliers au total, des milliers chaque année.

Au royaume du Népal, n'importe quel époux, père ou fils peut violenter sa femme, sa fille, sa sœur voire sa mère sans être inquiété le moins du monde. En effet, aucune loi ne

condamne la violence domestique. Les femmes elles-mêmes finissent par croire que cela n'est pas bien grave tant leur quotidien en est imprégné.

Ainsi, le fossé qui sépare la signature de certains traités internationaux, relatifs au respect de la personne humaine, de la réalité des citoyennes népalaises est large et profond. Un abîme qui s'accroît dans l'application permanente de toutes formes de discriminations à l'encontre de leur intégrité, notamment par le manque de scolarisation des filles et le poids délibéré qu'elles constituent pour sa communauté familiale ; par le système de la dot qui incombe à la future mariée, courant le risque d'être battue, parfois à mort, si celle-ci est estimée insuffisante par le futur mari et la belle-famille ; par la quantité, encore trop importante, de mariages qui se révèlent donc précoces et qui sont bien souvent la raison de mauvais traitements perpétrés à l'égard des jeunes mariées à cause de la différence d'âge en vigueur entre les deux époux ; mais, aussi, par le nombre encore considérable de lois qui leurs sont discriminatoires et qui favorisent sans détour les hommes au détriment des femmes, notamment sur les biens de propriété ou les témoignages en cas de procès de femmes violées ou battues ; et, enfin, par cette loi qui interdit la pratique de l'avortement, même en cas de viol, et qui rend passibles, celles qui en feraient l'usage, de plusieurs années d'emprisonnement.

En tout état de cause, le manque d'intérêt évident qu'affiche le gouvernement face à ce genre de problème (sans doute parce qu'il n'a pas la volonté ni l'énergie de vouloir remanier et remettre en question les coutumes et traditions de manière plus directe), participe directement à faire vaciller, voire éteindre, la lueur fragile d'espoir qui briserait l'ombre pesant sur l'édification de lendemains plus justes pour les femmes népalaises.

Sans doute faudra-t-il plus de temps à ce pays pour qu'il se stabilise politiquement et qu'il trouve dans le cœur de chaque homme et chaque femme les chemins qui le sortiront du gouffre et le mèneront vers le sommet le plus haut. Un neuvième plan est en cours de réalisation et vise à assurer à l'horizon 2002-2003 l'égalité entre hommes et femmes dans la société népalaise. Il faudra donc attendre pour apprécier les résultats, mais combien de temps encore ? Car ce qu'il y avait à voir, nous ne l'avons que trop vu ! Si aujourd'hui le Népal est toujours le royaume qui porte le toit du monde, il est loin d'être celui qui le représente : entre la cave et le grenier, il y a l'endroit où l'on vit !



Les femmes au Brésil

Un des rapports du Conseil National des Droits de la Femme établi au Brésil dans la capitale Brasilia, se terminait sur ces quelques mots : "Il est certain que le Brésil, par la mise en place d'une politique cohérente de combat contre la discrimination des femmes, est en train de perfectionner sa démocratie en corrigeant la grave distorsion créée par l'invisibilité des femmes, entrant définitivement dans la modernité."...

Invisibles les Brésiliennes ? Oui, effectivement, invisibles devant certains droits de la personne humaine, certains droits civils, invisibles parce qu'elles ont été privées de leur voix, de leurs cris de souffrance, méprisées dans leur véritable identité durant des siècles sous le couvert de valeurs féminines discriminatoires. Invisibles aussi parce qu'il y a cinq siècles, les premiers européens ont découvert des "indigènes" ravissantes dont ils ont su "se satisfaire" discrètement et dont la culture, alors détournée, s'est répandue à travers le monde. Le mythe de la femme brésilienne, fantasme silencieux et docile, torride et violent parfois, entre plumes, fêtes et plaisirs sexuels, a fait le tour du monde, vantée par des brochures touristiques aux images sans équivoque. Invisibles parce que l'on a réussi à créer un stéréotype de la femme brésilienne sur le plan national comme sur le plan international. Et c'est bien de cette tradition-là dont le Brésil essaie de se séparer au fur et à mesure que ses 26 états fédéraux tentent de se diriger vers une véritable démocratie où le rôle civil et l'image de la femme seraient totalement réhabilités et valorisés.

Pour l'heure, nous en sommes encore à fouler un chemin bordé de bonnes intentions mais parsemé d'embûches. Depuis les années quatre-vingt, le Brésil a ratifié un nombre non négligeable de conventions et de traités relatifs aux droits humains et plus particulièrement aux droits des femmes. Il a lancé, à intervalles réguliers, des programmes de prévention et d'éducation pour combattre la violence domestique et sexuelle. Il a tenu des plates-formes stratégiques pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes sur le plan social et économique.

Mais pour comprendre et essayer d'apprécier avec justesse la démarche politique du Brésil, il suffit de se pencher sur la dernière réforme du code civil qui a eu lieu en août 2001, après plus de 26 ans de débat. En effet, le congrès brésilien vient d'approuver un nouveau code civil qui élimine les archaïsmes du vieux code datant de 1916 en reconnaissant, notamment, aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes. Des points entiers, délibérément discriminatoires à l'égard des femmes, ont été supprimés. Par exemple, un homme ne peut plus annuler son mariage s'il constate que sa "fraîche" épouse n'est plus vierge ! De même, "le pouvoir souverain du père dans les décisions de famille" a été remplacé par "le pouvoir de la famille" permettant ainsi à la femme d'exprimer son avis. Désormais, un père n'a plus seul le pouvoir de déshériter sa fille s'il l'estime malhonnête. En outre, des flexibilités pour l'homme et pour la femme ont équilibré les lois régissant le mariage. L'homme a désormais le droit de prendre le nom de sa femme en l'épousant et peut, en cas de séparation, avoir la garde des enfants, ce qui lui était majoritairement refusé auparavant. Ainsi, le nouveau code tente d'instaurer, de manière législative, l'équilibre entre hommes et femmes. Le ministre brésilien de la justice, José Gregori s'est empressé de souligner le grand pas constitutionnel que cette démarche représentait, reconnaissant aussi que l'ancien code civil était "une loi aussi robuste qu'une cathédrale", impossible à modifier facilement. Cependant, certains juristes ne cachent pas leur scepticisme en qualifiant ce nouveau code de "né déjà

vieux" argumentant sur le fait que compte tenu de la lenteur du processus législatif, il sera toujours "hors de la réalité des préoccupations". Pour calmer la polémique, un autre avocat a réconcilié les esprits en déclarant que "le nouveau code n'apporte pas de grandes nouveautés mais modifie des lois extravagantes".

Mais cela ne suffit pas bien entendu, car les lois extravagantes, mêmes si elles ne figurent plus dans le code du parfait comportement discriminatoire à l'égard des femmes, sont toujours en vigueur dans la rue et dans l'existence des Brésiliennes. La violence domestique et sexuelle frappe toujours un nombre considérable de filles et de femmes au foyer : la maison est le lieu où se déroulent les pires exactions qui peuvent aller jusqu'au crime. Les infrastructures restent insuffisamment efficaces pour porter secours aux victimes d'abus et d'agressions familiales. Les refuges sont parfois mal équipés et mal organisés. La justice reste encore clémente pour des hommes qui arrivent à justifier un acte répressif envers leur épouse, en cas d'infidélité par exemple. Ainsi, à l'instar des pays comme le Pakistan ou la Jordanie, connus pour leur tradition hautement discriminatoire à l'égard des femmes, on arrive à recenser au Brésil quelques crimes d'honneur. L'image de la femme brésilienne qui attise la ferveur des hommes fait d'elle la seule et unique fautive aux yeux de la coutume séculaire et trop souvent aussi, de la justice populaire et instituée. Une femme parvient donc à être responsable du viol qu'elle subit.

Les ONG, qui travaillent en collaboration avec le Conseil National des Droits des Femmes, tentent de faire disparaître graduellement les attributs représentatifs de la sexualité relatifs à l'image de la femme brésilienne. La tâche n'est pas simple, d'autant que le Brésil offre un marché de l'exploitation sexuelle en pleine expansion à son pays et au monde entier par l'intermédiaire de trafics internationaux. Ainsi, la relation étroite qui existe entre l'exploitation économique et sexuelle verrouille souvent les issues législatives et judiciaires qui pourraient être initiées à ce sujet en matière de protection de la liberté et de l'intégrité des filles, parfois à peine âgées de 12 ans.

Mais l'exploitation économique ne s'arrête pas là. Le traitement des salaires dans les entreprises reste défavorable pour les femmes. Si elles sont de race noire, la disparité est encore plus dramatique, leur imposant le tiers du revenu mensuel d'un homme pour une qualification et un poste identique. Compte tenu du fait qu'aujourd'hui, une famille brésilienne sur quatre dépend des seuls revenus de la mère, ces foyers monoparentaux féminins se trouvent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du Brésil quant à l'exploitation parallèle dont la mère et les filles peuvent faire l'objet. Le travail de réhabilitation de la femme au Brésil est colossal, empreint de la culture archaïque patriarcale de plusieurs siècles d'exploitation.

Le gouvernement s'efforce de trouver des solutions aux droits des femmes pendant que des dizaines de personnes meurent chaque jour, chaque mois, sous les balles et la torture des "escadrons de la mort" qui sillonnent les rues pour "nettoyer" le pays des opposants au régime, des pauvres "trop voyants", de la jeunesse en révolte contre la pauvreté et un pouvoir qui ne parvient pas à leur offrir un quelconque avenir. Des camps de torture dans l'enceinte des postes de police viennent ajouter leur lot de souffrance et de crimes avec l'aval "post mortem" des autorités dans un pays où la police, militarisée, échappe souvent, volontairement ou non, au contrôle de la république et de sa justice. Ne nous y trompons pas, le Brésil n'est pas apte, à l'heure actuelle, de brandir l'image, même naissante, d'une démocratie moderne. Celle-ci a la même odeur que ces démocraties dictatoriales issues de certains pays d'Afrique ou d'Asie : ceux qui se battent pour le respect des droits humains et de leurs droits civiques élémentaires sont assassinés et leurs bourreaux disculpés des crimes et des massacres dont ils sont responsables.

Pour que le Brésil puisse sortir véritablement et sincèrement de cette ornière où s'entassent, chaque jour un peu plus, les cadavres de ceux qui tentent de se rendre "visiblement humains", il lui faut reconnaître et promouvoir sans relâche celles qui sont capables de donner la vie au milieu même des tombes.

Car s'il est une chose à soigner dans la société brésilienne, ce n'est pas l'invisibilité illusoire des femmes mais bien la déficience visuelle de ceux qui se sont rendu aveugles par la négativité de leurs choix et de leurs actes criminels à leur égard. Qu'ils recouvrent la vue et ils verront la lumière...



De l'humain sionon rien !

Le 10ème sommet entre l'Union Européenne et la Russie a eu lieu ce lundi 11 novembre 2002 dans un état d'esprit qui a de quoi laisser sans voix les défenseurs de la cause pacifique et humaine ! Un communiqué émanant de l'U.E., à la veille de la rencontre, énonçait, en effet, que « Les relations russo-européennes sont trop importantes pour être dominées par la question des droits de l'homme ». Cette phrase résume à elle seule le fonctionnement des institutions de nos sociétés et les bases sur lesquelles elles fondent leurs relations et leurs échanges.

Alors que les issues politiques et diplomatiques pour résoudre le conflit en Tchétchénie sont fermement écartées par M. Poutine, les ultimes valeurs éthiques, à défaut d'être humaines, sont lamentablement bafouées. Pire ! Elles sont anéanties par de telles déclarations. Si la question des droits de l'homme – c'est-à-dire, le simple droit à la vie des êtres humains – est enterrée par peur de provoquer la susceptibilité de dirigeants sans scrupules et bellicistes, comment pouvons-nous encore parler de démocratie et des pseudo-idéaux qui lui sont rattachés ? Vladimir Poutine et ses conseillers militaires prennent manifestement une voie suicidaire en valorisant l'attitude “ va-t'en guerre ” vivement reprochée à l'administration Bush pour combattre ce qu'ils nomment sans nuance “ le terrorisme mondial ”. Ils utilisent ainsi ce courant paranoïaque pour justifier leurs actions militaires abusives.

En effet, depuis la prise d'otages menée par un commando tchétchène dans un théâtre à Moscou du 23 au 26 octobre derniers, le Président russe se montre extrêmement dur et intransigeant quant à l'avenir du conflit en Tchétchénie. Aucune négociation ne sera envisagée avec les chefs militaires tchétchènes ni même avec le Président modéré élu, Aslan Maskhadov, que M. Poutine n'hésite pas à comparer à Ben Laden et au Mollah Omar. Alors que l'opération des forces russes “ Alpha ”, sous le haut commandement du Kremlin, a été à l'origine de la mort de 128 personnes parmi les otages (du fait de gaz suspects utilisés lors de l'assaut), alors que l'armée russe, emportée dans le cycle infernal de la guerre, multiplie les exactions et les frappes contre des civils tchétchènes, des hypocrites continuent d'affirmer que le “ mal ” est ailleurs et tentent de justifier des actes inhumains.

M. Poutine a haussé le ton. Il a de nouveau franchi un palier dans son inflexibilité et sa dureté face aux Tchétchènes. Mais l'obstination belliqueuse des dirigeants russes n'a rien à envier à celle de leurs homologues indépendantistes tchétchènes dont les actes sont unanimement condamnés. Dans cette course folle et désordonnée contre le terrorisme international, les dirigeants des deux grandes puissances mondiales perdent leur sang-froid en même temps qu'ils perdent chaque jour leur crédibilité. Et lorsque l'Union Européenne énonce de tels propos, se disant prête à occulter le sujet des droits de l'homme dans le seul but de ne pas mettre en péril ses relations avec la Russie, elle ruine elle-même une large part de son crédit.

Et pourtant, si l'impératif inconditionnel du respect des droits humains ne vient pas, au plus vite, consolider les fondations creuses de nos valeurs démocratiques actuelles, le schéma mondial de nos sociétés humaines, inique et partielle, s'effondrera tôt ou tard. En outre, si tout n'est pas mis en œuvre pour élaborer, dès à présent, de nouveaux modèles de sociétés pour les décennies et les siècles à venir, nous revivrons perpétuellement les mêmes tragédies. Sans la conscience absolue du caractère sacré de toute vie humaine et, par conséquent, du respect ferme et inaltérable des droits humains, nous ne sommes rien et l'humanité tout entière ne peut espérer devenir meilleure !



Vers une nouvelle adoption ?

Voilà presque un an, novembre 2001, que le Premier ministre roumain, Adrian Nastase, a décrété un moratoire dans le but de bloquer l'adoption internationale d'environ 6 000 enfants " réservés " principalement par des familles d'accueil résidant aux Etats-Unis et en Europe. Quatre projets de loi, destinés à créer un nouveau cadre juridique autour des procédures d'adoption avec pour objectif une meilleure protection des enfants, sont à l'étude. La Roumanie tente par cette décision d'améliorer son image aux yeux de l'opinion internationale et de mettre fin à une réputation particulièrement gênante relative au marché d'adoption d'enfants abandonnés roumains. Sa candidature pour faire partie de l'Union Européenne et de l'O.T.A.N. favorise aussi cette démarche. En effet, à la suite de la chute du régime de Ceaucescu, en 1989, l'Europe découvrait " les orphelinats-mouroirs " roumains avec consternation et horreur. Plus de 100 000 enfants, malades et handicapés, issus de familles extrêmement pauvres, y étaient internés, souvent jusqu'à leur mort.

Dès lors, et durant tout le début des années 1990, les Américains essentiellement et les Européens à moindre échelle, ont adopté un nombre considérable d'enfants roumains, à tel point que le pays arrivait à fournir les deux tiers des adoptions du monde entier. Aujourd'hui, les pressions exercées par les Etats-Unis et l'Europe sur la Roumanie pour débloquent la situation et satisfaire les familles en attente d'adoption se multiplient. Mais ne nous y trompons pas ! Ce ne sont pas uniquement les intérêts des enfants qui priment dans ce genre de lutte diplomatique où la politique officielle masque difficilement les chantages et enjeux officieux. Comme souvent, il a fallu cette décision roumaine pour mettre à jour un certain nombre d'irrégularités et de problèmes liés directement aux circuits d'adoption. Les Etats-Unis, non signataires de la Convention sur les Droits des Enfants émise par l'ONU, ont fort intérêt à ce que la situation se libère le plus rapidement possible, au risque de devoir rendre compte de certaines procédures plus ou moins légales qui ont eu lieu par le passé. L'Europe elle-même n'a pas trop envie que le dossier s'éternise et qu'il révèle sans doute des vérités jusqu'alors minutieusement cachées. Non pas qu'elles aient été littéralement de l'ordre du trafic ou de l'exploitation mais que la révélation d'affaires parallèles amène à faire un amalgame pouvant s'avérer fâcheux pour l'image et l'intégrité de toutes les instances concernées.

Au fond, toute cette polémique autour du système d'adoption roumain, et par extension, du circuit international, met en exergue l'ambiguïté avec laquelle beaucoup de dossiers étaient traités jusqu'à présent. Elle rend possible également des éclaircissements sur les motivations des familles d'accueil, de revenir sur leurs préjugés et initie, par la même occasion une réflexion plus globale sur le fonctionnement de nos sociétés en matière d'inégalité, d'échanges entre pays riches et pauvres. Car, comme nous pouvons nous en douter, une adoption s'effectue toujours des pays en crise - qu'elle soit due à une guerre ou une difficulté économique majeure - vers les pays riches, mais jamais l'inverse. Si cela peut paraître positif au premier abord, et il l'est dans bien des aspects, les enjeux cachés doivent nous rappeler à une responsabilité accrue. Les questions fusent alors. Ne pourrions-nous pas utiliser la somme d'argent énorme investie dans les circuits d'adoption pour aider directement les pays pauvres afin que les familles tentées d'abandonner leurs enfants ne se dirigent pas vers cette solution dramatique et qu'elles soient capables de les nourrir ? Dans quelle mesure les puissances occidentales ne se servent-elles pas de la pauvreté de certains pays, culturellement proches d'eux, pour satisfaire les besoins maternels et paternels frustrés de leurs propres citoyens ?

Si l'adoption reste un beau geste " humanitaire " et humain où l'amour joue sans doute toujours un grand rôle, il est nécessaire que des lois internationales soient établies dans l'intérêt, non pas seulement des familles d'accueil et des intermédiaires, mais surtout et en premier lieu, des enfants dont la souffrance est immense.

L'amour peut tout combler, c'est une certitude, mais aussi faut-il créer les supports humains indispensables à son expression. Que les états ne soient plus les seuls à établir des lois et des procédures juridiques plus ou moins lourdes et étroites dans l'acte d'adoption. Que les âmes de bonnes volontés œuvrant aux seins d'associations des droits humains, par exemple, aient plus grandes latitudes dans la gestion et la consultation de ce genre de cas. Et, enfin, que l'adoption ne soit plus considérée comme un remède ultime au soulagement de la misère humaine, mais seulement comme un pansement avant que nous découvriions les moyens de refermer les plaies de l'inégalité et de la violence que nos sociétés encore imparfaites - mais toutefois perfectibles - engendrent et répandent...



Auteur des textes, éditoriaux, analyses :

Thierry Robin

Les Savoyons

05400 Furmeyer

France

0033 (0)492 571 632

0033 (0)690 306 097

thierry.robin@centifolia.com